

### Lancement du 1765, le numéro spécial pension

---

**Ce 10 octobre, les ministres Van Quickenborne et Laruelle ont lancé officiellement le 1765, le numéro spécial pension. Via ce nouveau numéro de téléphone gratuit, le citoyen peut joindre les trois organismes de pension (ONP, INASTI, SdPSP) et poser toutes ses questions relatives à la pension légale, peu importe le régime dans lequel il a travaillé.**

Désormais, plus qu'un seul numéro de téléphone facile à retenir pour toutes les questions sur la pension : 1765, où le "17" signifie que c'est gratuit tandis que le "65" rappelle l'âge légal de la pension.

#### Collaboration entre les trois institutions de pension

Via le 1765, le citoyen peut dorénavant contacter les trois principaux organismes de pension : l'Office national des Pensions (ONP), l'Institut national des assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) et le Service des Pensions du Secteur Public (SdPSP).

Ce numéro unique constitue la suite logique des efforts de synergie développés par les trois organismes de pension, comme en témoignent les Pointpensions (permanences communes des trois institutions de pension) lancés en 2010. Tout bénéfique pour le citoyen qui voit ses démarches en matière de pension grandement simplifiées.

#### Fonctionnement du 1765

Après avoir choisi une des trois langues nationales, le citoyen reçoit la possibilité de préciser sa question en fonction du régime de pension. Il peut également accéder directement à un service particulier au moyen du code à 4 chiffres qui figure sur ses courriers. Lorsque le citoyen ne sait pas quelle option choisir, il sera mis en contact avec un agent qui le dirigera vers le service le plus adéquat, que ce soit à l'ONP, à l'INASTI ou au SdPSP.

#### Renseignements pratiques

Le 1765 est gratuit au départ de la Belgique. Il est également accessible depuis l'étranger via le +32 78 15 1765 (numéro payant).

Le numéro spécial pension est ouvert tous les jours de la semaine, de 9h à 12h et de 13h à 17h.